



Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 033-213303399-20240524-A202436-AR



ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPES

ARRETE A202436

OBJET : TERRASSEMENT DE 4 METRES SUR ACCOTEMENT POUR RACCORDEMENT ENEDIS ET STATIONNEMENT DE VEHICULE DE CHANTIER

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8

Vu la demande du 24/05/2024 de la STE 3TECHNOLOGIES, domiciliée ZA Camparian Nord 33670 VAYRES, représentée par Monsieur LADJEROUD Azize de réaliser des travaux au chemin de Grelot, voie communale N° 104 ;

CONSIDERANT que les travaux auront lieu à partir 03/06/2024 pour une durée de 30 jours calendaires;

CONSIDERANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

Dans le cadre des travaux de terrassement de 4 m sur accotement pour raccordement Enedis, un empiètement sur chaussée avec une largeur de voie maintenue de 2 mètres, sera effectué au chemin de Grelot, voie communale N° 104, à partir du 03/06/2024 pour une durée de 30 jours calendaires.

Article 2 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de gendarmerie
- Monsieur le Responsable de la société 3 TECHNOLOGIES
- Monsieur le responsable de la société ENEDIS

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Prignac et Marcamps, le 24/05/2024

Le Maire
Francis BÉRARD

